



⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑰ Numéro de dépôt : **91470013.3**

⑸ Int. Cl.⁵ : **A47C 31/02, A47C 3/12,
B68G 15/00, A47C 7/18**

⑱ Date de dépôt : **06.06.91**

⑳ Priorité : **03.08.90 FR 9010098**

⑺ Inventeur : **Bersihand, Patrick**
30 rue Claude Bernard
F-44600 Saint Nazaire (FR)

⑶ Date de publication de la demande :
05.02.92 Bulletin 92/06

⑷ Mandataire : **Poupon, Michel**
B.P. 421 3, rue Ferdinand Brunot
F-88011 Epinal Cédex (FR)

⑸ Etats contractants désignés :
CH DE FR IT LI

⑹ Demandeur : **QUETIN S.A.**
Z.I. de Brais
F-44600 Saint Nazaire (FR)

⑸ Ensemble de sellerie et de son support rigide, en particulier pour fauteuil dentaire.

⑹ Ensemble de sellerie et de son support rigide respectif pour fauteuil, en particulier fauteuil dentaire, caractérisé en ce que le support rigide (1) donnant la forme générale soit de l'assise soit du dossier, reçoit dans une forme en creux (4) les éléments de sellerie (5), de telle sorte que les faces extérieures des éléments de sellerie soient dans le prolongement géométrique logique des contours extérieurs (2,3) du support.

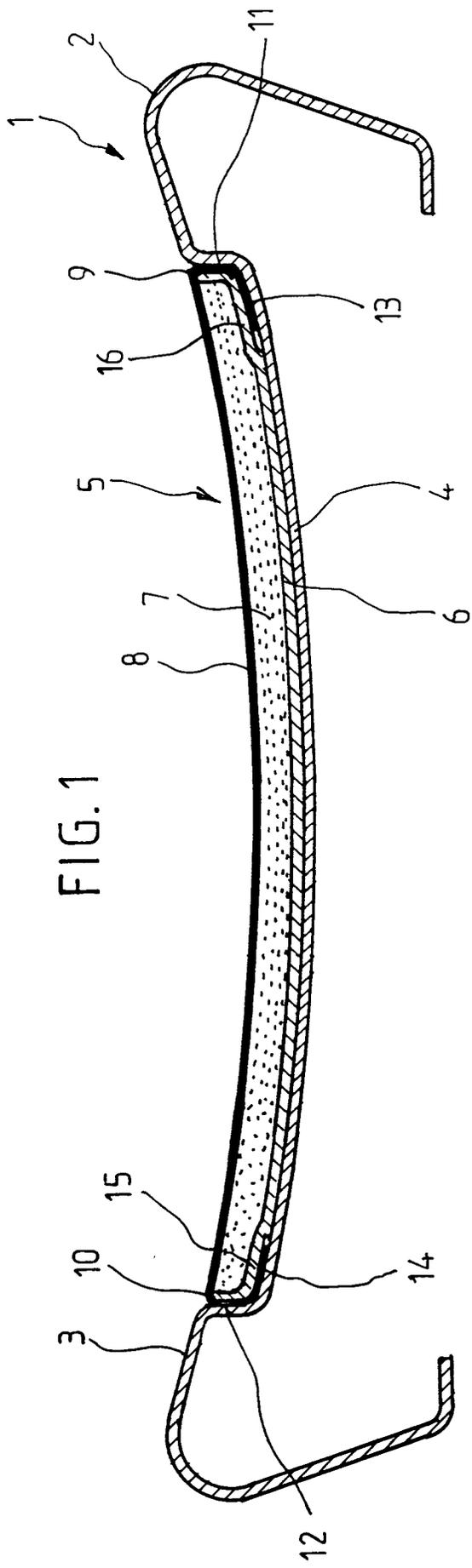


FIG. 1

La présente invention a pour objet un perfectionnement à un ensemble de sellerie et de support rigide respectif pour fauteuils, en particulier fauteuils dentaires.

Dans ce qui suit on fera principalement référence aux fauteuils dentaires, plus généralement aux fauteuils à usage médical.

On comprendra que l'invention n'est nullement limitée à cette stricte application et qu'elle peut également, à un degré d'intérêt moindre, trouver une application dans les lieux publics ainsi qu'un usage domestique (éventuellement pour une personne soignée à domicile), structure support partielle ou totale du corps humain.

Les fauteuils médicaux, et en particulier les fauteuils dentaires, doivent être conçus de façon à offrir d'une part un confort acceptable pour le patient et une grande facilité de nettoyage pour l'hygiène en cabinet dentaire afin d'éviter tout risque de contamination d'un patient par un autre ou de transmission de quelque maladie, ainsi que pour de simples raisons de propreté.

On connaît les selleries réalisées de manière conventionnelle, c'est-à-dire que sur une armature, on rapporte une mousse synthétique en plaque, qui est ensuite revêtue d'une toile-support d'un matériau synthétique lisse.

Cette technique présente l'inconvénient de nécessiter des coutures ou piqûres qui sont autant de lieux d'accumulation des impuretés et qui de plus ne sont pas faciles à nettoyer et d'autre part, suivant la qualité du matériau de recouvrement, ce dernier risque dans le temps de se détendre et de faire des plis qui seront eux aussi des zones d'accumulation de salissures.

Une autre technique consiste à réaliser des selleries en mousse synthétique moulée par injection, qui peut être utilisée soit brute de moulage grâce aux effets de peau, soit revêtue d'une toile support d'un matériau synthétique.

Cette technique permet d'obtenir un résultat parfaitement satisfaisant, mais avec l'inconvénient de nécessiter des outillages très coûteux pour l'injection, et un manque de souplesse industrielle pour la fabrication de séries petites ou moyennes de sièges de couleurs différentes.

L'invention a pour objet de proposer une conception de sellerie permettant la réalisation aisée de formes gauches quelconques, afin d'optimiser le confort du patient, et qui soit compatible avec l'impératif de nettoyage aisé, de manière à résoudre l'inconvénient connu sur les selleries traditionnelles, et en permettant la production suivant de larges gammes de couleurs en petites séries, à des conditions économiques acceptables.

Conformément à l'invention, ce résultat est obtenu avec un ensemble de sellerie et de son support rigide respectif pour fauteuil, en particulier fau-

teuil dentaire, caractérisé en ce que le support rigide donnant la forme générale soit de l'assise soit du dossier, reçoit dans une forme en creux les éléments de sellerie, de telle sorte que les faces extérieures des éléments de sellerie soient dans le prolongement géométrique logique des contours extérieurs du support.

De manière avantageuse, les éléments de sellerie consistent en un structure de sellerie rigide creuse épousant la forme en creux du support, ladite structure de sellerie recevant intérieurement une mousse recouverte d'une toile d'habillage, ladite toile d'habillage étant rabattue par débordement sous la structure de sellerie, de telle sorte qu'elle soit pincée entre la structure de sellerie et la forme en creux du support.

D'autres caractéristiques de l'invention apparaîtront dans la description faite ci-après de deux variantes de mise en oeuvre données à titre d'exemples non limitatifs, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en coupe transversale schématique d'un ensemble conforme à l'invention ;

- la figure 2 est une variante de la structure de la figure 1, plus spécifiquement destinée à un dossier de fauteuil dentaire.

On a représenté à la figure 1 une structure support (1) de forme générale indifférente, qui comporte essentiellement :

- deux ailes latérales (2,3)
- une structure réceptrice femelle centrale (4).

Selon l'invention, on insère dans la structure (4) une sellerie généralement référencée (5) qui est composite et se compose principalement de :

- un corps de sellerie (6),
- un rembourrage (7),
- une toile de recouvrement (8).

La sellerie (5) est insérée à force dans la structure réceptrice femelle (4), de manière toutefois à pouvoir en être dégagée à volonté pour changer la toile (8) lorsque celle-ci est souillée ou après un certain nombre d'utilisations.

La structure support (1) pourra être d'épaisseur constante ou variable, ce qui dans ce cas permet de conférer une certaine élasticité aux endroits voulus pour assurer le maintien de la sellerie (5). Elle pourra être réalisée par moulage d'un ensemble de tissu structurel et de résine d'imprégnation, de même d'ailleurs que le corps de sellerie (6).

Le rembourrage (7) pourra être une mousse collée dans le corps de sellerie.

Avantageusement, la toile de recouvrement (8) sera collée sur la mousse et sur le corps de sellerie au niveau du recouvrement sur chants (9,10).

Les bords externes de la toile de recouvrement seront coincés entre le corps de sellerie et la paroi interne de la structure réceptrice (4). Les bords (11,12) seront éventuellement rabattus en (13,14)

sous le corps de sellerie, contre le fond de la structure réceptrice (4) pour renforcer leur maintien. Afin d'éviter des surépaisseurs de la toile de recouvrement par rapport à la surface extérieure des ailes (2,3), le fond du corps de sellerie (6) comportera des épaulements latéraux (15,16).

On comprendra qu'il est essentiel que l'épaisseur de la sellerie (5) soit égale à la profondeur de la structure femelle (4) de la structure support de manière à réaliser une continuité géométrique entre les surfaces extérieures des ailes (2,3) et la surface externe de la sellerie.

Dans la variante de la figure 2, le blocage de la sellerie (17) sera assuré par des nervures d'encliquetage (18,19) ménagées sur le corps (20) de celle-ci, lesdites nervures coopérant avec les chants (21,22) correspondants de la structure support réceptrice (23).

On comprendra que la sellerie pourra également être fixée par des vis et des écrous en fond de la structure support.

Revendications

1. Ensemble de sellerie et de son support rigide respectif pour fauteuil, en particulier fauteuil dentaire, caractérisé en ce que le support rigide (1) donnant la forme générale soit de l'assise soit du dossier, reçoit dans une forme en creux (4) les éléments de sellerie (5), de telle sorte que les faces extérieures des éléments de sellerie soient dans le prolongement géométrique logique des contours extérieurs (2,3) du support.

2. Ensemble selon la revendication 1, caractérisé en ce que la forme (4) est une structure réceptrice femelle centrale recevant une sellerie composite (5) comportant :

- un corps de sellerie (6)
- un rembourrage (7)
- une toile de recouvrement (8)

3. Ensemble selon la revendication 2, caractérisé en ce que la sellerie (5) est insérée à force dans la structure réceptrice femelle (4), de manière toutefois à pouvoir être dégagée à volonté pour changer la toile (8) lorsque celle-ci est souillée ou après un certain nombre d'utilisations.

4. Ensemble selon la revendication 2, caractérisé en ce que la sellerie (17) est bloquée par des nervures d'encliquetage (18,19) ménagées sur le corps (20) de celle-ci, lesdites nervures coopérant avec les chants (21,22) correspondants de la structure support réceptrice (23).

5. Ensemble selon la revendication 2, caractérisé

en ce que la sellerie est fixée en fond de la structure support par des vis et des écrous.

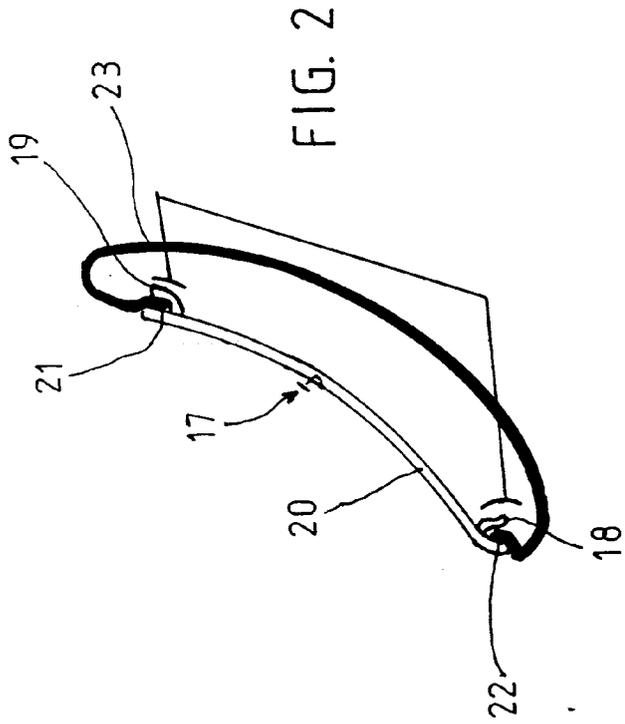
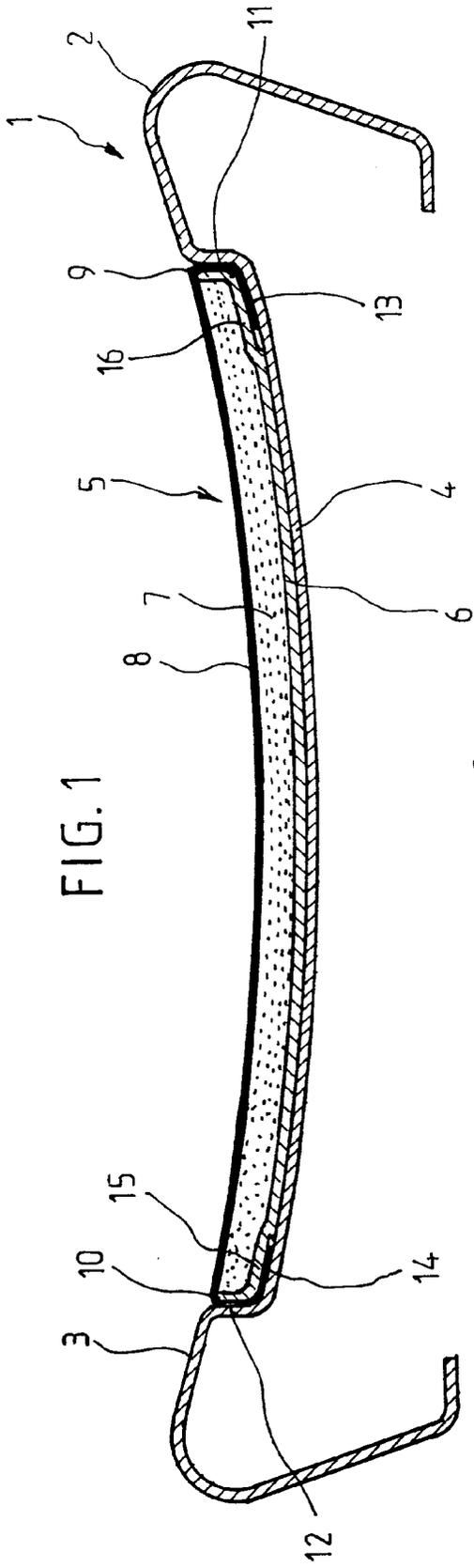
6. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le rembourrage (7) est une mousse collée dans le corps de sellerie.

7. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la structure (1) est d'épaisseur constante ou variable et qu'elle est réalisée par moulage d'un ensemble de tissu structurel et de résine d'imprégnation.

8. Ensemble selon la revendication 7, caractérisé en ce que la toile de recouvrement (8) est collée sur la mousse et sur le corps de sellerie au niveau du recouvrement sur chants (9,10).

9. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les bords externes de la toile de recouvrement sont coincés entre le corps de sellerie et la paroi interne de la structure réceptrice (4), les bords (11,12) étant éventuellement rabattus en (13,14) sous le corps de sellerie, contre le fond de la structure réceptrice (4) pour renforcer leur maintien, et que afin d'éviter des surépaisseurs de la toile de recouvrement par rapport à la surface extérieure des ailes (2,3), le fond du corps de sellerie (6) comporte des épaulements latéraux (15,16).

10. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que l'épaisseur de la sellerie (5) est égale à la profondeur de la structure femelle (4) de la structure support de manière à réaliser une continuité géométrique entre les surfaces extérieures des ailes (2,3) et la surface externe de la sellerie.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 47 0013

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	DE-A-3 243 942 (SIEMENS AG)	1-3,6,10	A47C31/02
A	* page 6, ligne 1 - page 8, ligne 5; figure 2 * ---	7,8	A47C3/12 B68G15/00
Y	DE-A-2 837 608 (F.BIEDERMANN GMBH)	1-3,6,10	A47C7/18
A	* page 7, ligne 1 - page 9, ligne 5; figure 2 * ---	7	
A	CH-A-473 557 (CHRISTOFF STOLL KG) * figure 1 * ---	5	
A	GB-A-1 476 861 (MAYLOR) * figures 1,4,5 * -----	9	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A47C B68G
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 11 OCTOBRE 1991	Examineur MYSLIWETZ W. P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		I : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			